



**VILLE
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX
 Tél : 02.38.28.76.00
 Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 29 MARS 2023**

Objet :

**Consultation du public concernant la demande de création d'une plateforme logistique dans la Zone Industrielle d'Amilly par la Société LCP FR DC5
 Avis du Conseil Municipal sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées**

Date de convocation

23 mars 2023

Nombre de Conseillers

**En exercice : 33
 Présents : 28
 Votants : 33**

**Pour Extrait Conforme,
 Pour Le Maire,
 Par délégation
 Le fonctionnaire titulaire,
 Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20230329-DEL2023025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Publication 06/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vingt Neuf Mars à 19 heures
 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
 en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY
 Gérard, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,
 Mme CARNEZAT, MM. LECLOU, CARON-PERROUD,
 Mme CARRIAU
 Adjoint (e) s au Maire,**

**M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU,
 MM. FOURNEL, ABRAHAM, Mmes FARNAULT,
 MOLINA-AUBERT, MM SALL, PATRIGEON, Mme PENIN,
 M. DESPLANCHES, Mme FOUBET, MM. DAUNAY, GABORET,
 Mme PLICHON, M. BONCENS, Mme BONNARD, M. CHALENCON
 Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**Mme TURBEAUX-JULIEN
 Mme SAJET
 M. RAISONNIER
 Mme HUTSEBAUT
 M. BEAULIER**

**Pouvoir à M. LAVIER
 Pouvoir à M. PATRIGEON
 Pouvoir à M. DUPATY
 Pouvoir à M. BONCENS
 Pouvoir à M. DAUNAY**

ABSENTS :

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 29 mars 2023

STAT/N°2023/25

OBJET : Consultation du public concernant la demande de création d'une plateforme logistique dans la Zone Industrielle d'Amilly par la Société LCP FR DC5 – Avis du Conseil Municipal sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées

Monsieur le Maire expose que par arrêté préfectoral du 14 mars 2023, Madame la Préfète du Loiret a prescrit une consultation du public, dans les formes prévues aux articles R.512-46-12 à R.512-46-15 du Code de l'environnement, sur la demande d'enregistrement présentée par la société LCP FR DC5 (Logistics Capital Partners) dont le siège social se situe à Paris, pour la création d'une plateforme logistique implantée au 432 rue Saint Gabriel sur la Zone Industrielle d'Amilly.

La consultation du public se déroulera du 07 avril au 04 mai 2023 inclus. Le dossier sera consultable par le public à la mairie ou sur le site internet des services de l'Etat dans le Département du Loiret.

Le projet de la Société LCP FR DC5 est de reconverter l'ancienne friche Alcatel inexploitée depuis 2011 en une plateforme logistique soumise à enregistrement au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts).

Le projet a fait l'objet de concertations et de présentations avec la Ville d'Amilly, l'Agglomération Montargoise et la DREAL du Loiret.

Le projet est situé dans la zone UX et respecte le PLUiHD de la commune.

Le projet comprendra :

- deux cellules de stockage d'un peu moins de 12.000 m² chacune et une cellule de stockage d'un peu moins de 6.000 m² desservies en double-face par des cours camion situées Nord-Sud
- deux plots de locaux accessoires à l'activité de l'entrepôt (bâtiments supplémentaires attenants au bâtiment principal servant aux activités (vestiaires, réfectoire, bureaux) implantés au RDC et R+1, d'une surface de 1.392 m²
- un poste de garde à l'entrée de 36 m²
- des locaux techniques de 160 m²

Il sera complété par :

- une voirie d'accès
- une aire de manœuvre des Poids-Lourds
- une aire de stationnement
- deux aires de retournement pour les pompiers
- deux bassins de récupération des eaux de pluie
- une réserve d'eau de sprinklage (une installation d'extinction fixe automatique à eau) de 500 m³ et deux réserves d'eau de 500 m³ chacune
- des espaces végétalisés tout autour de la plateforme

Par lettre du 14 mars 2023 (reçue le 17 mars), Madame la Préfète du Loiret précise que le conseil municipal est appelé à formuler un avis sur le projet dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public, soit le 19 mai 2023 au plus tard.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 29 mars 2023

STAT/N°2023/25

(suite)

VU le code de l'environnement, notamment ses articles R.512-46-12 à R.512-46-15,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de création d'une plateforme logistique implantée au 432 rue Saint Gabriel sur la Zone Industrielle d'Amilly porté par la société LCP FR DC5.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE le jour, mois et an que dessus.